

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

Code du produit: 03.9901-58xx.x / 7058xx

UFI: 5D10-80TG-W00C-EVQY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation fluide hydraulique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

AUMOVIO Aftermarket GmbH

Guerickestr. 7

60488 Frankfurt a. M.

Germany

Tel: +49-69-76031

Service chargé des renseignements:

Hazardous Substances Management Aftermarket, Central Materials Laboratory

ate.sicherheit@aumovio.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

INFOTRAC

+1-352-323-3500 (International)

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Repr. 2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Tris [2- [2- (2-méthoxyéthoxy) éthoxy] éthyle] orthoborate

Mentions de danger

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 2/11

Date d'impression : 21.11.2025

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 12.0 (remplace la version 11.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

(suite de la page 1)

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 30989-05-0 EINECS: 250-418-4 Reg.nr.: 01-2119462824-33-XXXX	Tris [2- [2- (2-méthoxyéthoxy) éthoxy] éthyle] orthoborate Repr. 2, H361fd	≥30-<50%
Numéro CE: 907-996-4 Reg.nr.: 01-2119531322-53-XXXX 01-2119475115-41-XXXX	Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318:C ≥ 30 % Eye Irrit. 2; H319: 20 % ≤ C < 30 %	≥10-<15%
CAS: 143-22-6 EINECS: 205-592-6	2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318:C ≥ 30 % Eye Irrit. 2; H319: 20 % ≤ C < 30 %	≥5-<10%
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2 Reg.nr.: 01-2119457857-21-XXXX	2,2'-oxydiéthanol Acute Tox. 4, H302	≥5-<10%
CAS: 1559-34-8 EINECS: 216-322-1	3,6,9,12-Tetraoxahexadecan-1-ol Eye Irrit. 2, H319	≥2-<5%
CAS: 110-97-4 EINECS: 203-820-9 Reg.nr.: 01-21194754444-34-XXXX	1,1'-iminodi-2-propanol Eye Irrit. 2, H319	≥1-<2%

SVHC Ne contient pas ou < 0,1 % SVHC selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 57.

Indications complémentaires:

Les numéros CAS 143-22-6 et 1559-34-8 font partie de la masse réactionnelle du 2-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol et du 3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1ol, pour laquelle le SCL s'applique.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

(suite page 3)

BE/FR



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 3/11

Date d'impression : 21.11.2025

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 12.0 (remplace la version 11.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

(suite de la page 2)

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Après inhalation:

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Protéger l'oeil intact.

Après ingestion:

NE PAS faire vomir.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxydes d'azote (NO_x)

Oxydes de bore

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

(suite page 4)

BE/FR



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 4/11

Date d'impression : 21.11.2025

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 12.0 (remplace la version 11.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Classe de température : T3

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Magasin à la température ambiante.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Le produit est hygroscopique.

Stocker à sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: 10, liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire:

Si la ventilation n'est pas suffisante pour prévenir efficacement l'accumulation d'aérosols, de brouillards ou de vapeurs, une protection respiratoire appropriée du NIOSH/MSHA doit être fournie. Les respirateurs purificateurs d'air doivent utiliser des filtres de la série N, R ou P. Le filtre doit être NIOSH

(suite page 5)

BE/FR



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 5/11

Date d'impression : 21.11.2025

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 12.0 (remplace la version 11.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

(suite de la page 4)

95, 99 ou 100. Un respirateur de purificateur d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou une cartouche de vapeur organique peut être autorisé dans certaines circonstances où les concentrations en suspension dans l'air devraient dépasser les limites d'exposition. La protection fournie par les respirateurs purificateurs d'air est limitée. Utilisez un respirateur à pression positive alimenté par l'air s'il existe un risque de rejet incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où les respirateurs purificateurs d'air peuvent ne pas fournir une protection adéquate.

Filtre ABEK-P

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Caoutchouc butyle: temps de passage minimum 480 min, épaisseur minimale de 0,7 mm

Caoutchouc nitrile: temps de passage minimum 30 min, épaisseur minimale de 0,4 mm

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir chapitres 6 et 7. Aucune autre mesure n'est exigée.

Mesures de gestion des risques

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Utilisation sur site industriel dans un processus fermé avec une exposition contrôlée occasionnelle ou des processus avec des conditions de confinement équivalentes:

3 à 5 changements d'air par heure (efficacité à 90%) - norme de base de la ventilation générale

maximum 8 h durée d'exposition par jour

maximum 40 ° C température du processus

Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

5 à 10 changements d'air par heure (efficacité à 90%) - bon niveau de ventilation contrôlée

maximum 1 h durée d'exposition par jour

maximum 40 ° C température du processus

Utilisation de fluides functional dans les petits appareils:

5 à 10 changements d'air par heure (efficacité de 80 %) - bon niveau de ventilation contrôlée

maximum 8 h durée d'exposition par jour

maximum 40 ° C température de process

Supervision en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques mises en place sont utilisées correctement et que les conditions d'exploitation sont respectées. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement inspectées et maintenues.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Jaune

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

<-70 °C (DIN 51583)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

>260 °C (FMVSS 116)

intervalle d'ébullition

(suite page 6)

BE/FR



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 6/11

Date d'impression : 21.11.2025

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 12.0 (remplace la version 11.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

(suite de la page 5)

Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	139 °C (ASTM D 7094 (closed cup))
Température d'auto-inflammation	>200 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	ca. 360 °C (DSC)
pH à 20 °C	8,5 (50%) (FMVSS 116)
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 20 °C	15-17 mm ² /s (FMVSS 116)
Dynamique:	Non déterminé.
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	<1 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,06 g/cm ³ (DIN 51757)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosifs	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 7)

BE/FR



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 7/11

Date d'impression : 21.11.2025

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 12.0 (remplace la version 11.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

(suite de la page 6)

Explosibles désensibilisés	néant
----------------------------	-------

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

Oxydes de bore

Hydrocarbures

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

30989-05-0 Tris [2- [2- (2-méthoxyéthoxy) éthoxy] éthyle] orthoborate

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (lapin)

143-22-6 2-[2-(2-butoxyethoxy)éthoxy]éthanol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)

1559-34-8 3,6,9,12-Tetraoxahexadecan-1-ol

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)

110-97-4 1,1'-iminodi-2-propanol

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

BE/FR



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 8/11

Date d'impression : 21.11.2025

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 12.0 (remplace la version 11.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

(suite de la page 7)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:**

EC50	6,25 mg/l (des bactéries) 250-350 mg/l (poisson) (DIN 38412 96 h)
------	--

30989-05-0 Tris [2- [2- (2-méthoxyéthoxy) éthoxy] éthyle] orthoborate

EC50	>100 mg/l (algues) (72 h) >100 mg/l (daphnie) (48 h)
LC50	>100 mg/L (poisson) (96 h)

Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol

EC50	>100 mg/l (algues)
LC50	>100 mg/L (daphnie)
	>100 mg/L (poisson) (DIN 38412 96 h)

143-22-6 2-[2-(2-butoxyethoxy)éthoxy]éthanol

EC50	>100 mg/l (algues)
LC50	>100 mg/L (daphnie)
	>100 mg/L (poisson)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

EC50	>100 mg/l (algues)
	>100 mg/l (daphnie) (DIN 38412 T.11)
LC50	>100 mg/L (poisson) (96 h)

1559-34-8 3,6,9,12-Tetraoxahexadecan-1-ol

EC50	>100 mg/l (algues) (OECD 201 72 h)
	>100 mg/l (daphnie) (OECD 202 48 h)

110-97-4 1,1'-iminodi-2-propanol

EC50 (statique)	>100 mg/l (algues) (72 h)
	>100 mg/l (daphnie) (92/69/EWG 48 h)
LC50 (statique)	>100 mg/L (poisson) (OECD 203 96 h)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

BE/FR



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 9/11

Date d'impression : 21.11.2025

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 12.0 (remplace la version 11.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

(suite de la page 8)

Autres indications: Le produit est aisément biodégradable.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être basée sur les lois et réglementations locales et nationales pertinentes, le processus d'élimination doit éviter la pollution de l'environnement.

Recommandation:

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Catalogue européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 01 00	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08)
16 01 13*	liquides de freins

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

(suite page 10)

BE/FR



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 10/11

Date d'impression : 21.11.2025

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 12.0 (remplace la version 11.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

(suite de la page 9)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)
Aucun des composants n'est compris.
LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)
Aucun des composants n'est compris.
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3,75
Règlement (CE) N° 649/2012
Aucun des composants n'est compris.
Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone
Aucun des composants n'est compris.
Prescriptions nationales:
Indications sur les restrictions de travail:
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

BE/FR

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 11/11

Date d'impression : 21.11.2025

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 12.0 (remplace la version 11.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid SL (DOT 4)

(suite de la page 10)

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Il est de la seule responsabilité de l'importateur ou du distributeur d'identifier et de respecter toutes les exigences légales nécessaires à la mise sur le marché légale des produits chimiques dans les pays cibles respectifs.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Restriction de l'utilisation recommandée. Uniquement à des fins industrielles

Service établissant la fiche technique:

Hazardous Substances Management Aftermarket

ate.sicherheit@aumovio.com

Date de la version précédente: 01.04.2023

Numéro de la version précédente: 11.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE/FR